



Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1997/NGO/38
14 mars 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-troisième session
Point 10 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES,
OU QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE, EN PARTICULIER DANS
LES PAYS ET TERRITOIRES COLONIAUX ET DEPENDANTS

Exposé écrit soumis par Nord-Sud XXI, organisation non gouvernementale
dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit ci-après, qui est distribué
conformément à la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social.

[4 mars 1997]

1. Nous avons le profond regret de relever que le bilan du Gouvernement sri-lankais en matière de droits de l'homme continue à se détériorer à un rythme alarmant sur tout le territoire de l'île. Les violations flagrantes du droit humanitaire des conflits armés nous causent aussi de graves inquiétudes. Nous avons surtout quatre sujets de préoccupation.

2. En premier lieu, les forces de sécurité gouvernementales persécutent les civils tamouls dans toute l'île. Cette persécution prend la forme d'exécutions extrajudiciaires, disparitions, tortures, arrestations arbitraires et détentions de durée indéterminée. Deuxièmement, il y a un embargo de fait sur les vivres et les médicaments destinés aux Tamouls vivant dans la région du Wannu. Troisièmement, tous les Tamouls qui tentent de quitter le Wannu sont incarcérés et détenus dans des conditions effroyables. Enfin, la stratégie militaire mise en oeuvre par le Gouvernement dans le nord-est du pays se traduit par des bombardements aériens et terrestres massifs et sans discrimination des zones tamoules.

3. Des informations seront données sur un grand nombre de cas précis de violations des droits de l'homme, mais il importe de bien voir que tous procèdent d'un problème plus profond, à savoir la décision du Gouvernement de conduire une guerre contre le peuple tamoul en faisant appel à une armée exclusivement cinghalaise, au lieu de rechercher une solution politique qui comporte la reconnaissance de l'existence des Tamouls en tant que peuple possédant un foyer territorial.

4. Le Gouvernement prétend que c'est contre le mouvement des Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul (LTTE) qu'il fait la guerre, et non contre le peuple tamoul, mais les méthodes qu'il emploie rendent cette prétention dérisoire. Les forces gouvernementales sont incapables de faire la différence entre les LTTE et les civils tamouls, de sorte que tout Tamoul, homme ou femme, devient un suspect aux yeux des militaires. Les forces armées sri-lankaises se comportent comme des pêcheurs à la drague, mutilant et rejetant à la mer les spécimens dont elles ne veulent pas vivants sans égard aux dommages causés.

5. Force nous est de condamner ce qui est en fait un refus du Gouvernement de fournir des vivres et des médicaments aux Tamouls vivant dans la région du Wannu, où, à cause de cette politique, il n'y avait pas de médicaments pour traiter l'épidémie de malaria qui s'est déclarée récemment durant la saison des pluies. A l'heure actuelle, c'est l'armée au lieu du personnel médical qui détermine le type et la quantité de médicaments autorisés dans ce district. Il semble y avoir une politique délibérée d'affaiblissement physique de la population des zones contrôlées par les LTTE. Depuis l'offensive récente du Gouvernement à Edibala, la frontière a été fermée, et le demeure, à toute circulation de vivres et de médicaments à destination du district du Wannu.

6. Tous les Tamouls venant du Wannu sont mis en détention par les autorités. Ils sont détenus indéfiniment et gardés contre leur volonté dans des camps pudiquement baptisés centres d'accueil et d'hébergement. Les Tamouls détenus de force dans ces camps vivent dans des conditions effroyables. Ils mentionnent le surpeuplement, la propagation de maladies infectieuses et l'absence d'installations sanitaires convenables. De plus, leur détention inattendue et l'ignorance où ils sont de ce que l'avenir leur réserve sont pour eux une source d'angoisse d'autant plus grande qu'ils sont détenus sans inculpation. C'est uniquement en raison de leur identité qu'ils sont privés de leur liberté d'aller et venir. Le Gouvernement sri-lankais semble pratiquer une politique d'évacuation forcée des Tamouls en bombardant et en arrosant d'obus leurs centres de population et en les gardant ensuite dans des camps de détention.

7. Les arrestations et détentions arbitraires de Tamouls se poursuivent toujours au même rythme dans d'autres régions du pays. Le problème est particulièrement aigu à Colombo, où ils sont nombreux à avoir fui pour échapper à la guerre. Il est devenu de pratique courante dans cette ville que des hommes armés fouillent les maisons tamoules à toute heure du jour et de la nuit. En outre, certains membres des forces de sécurité procèdent à des arrestations répétées de Tamouls pour se procurer de l'argent. Le cadre légal de ces actions est la Loi sur la prévention du terrorisme, qui ouvre la porte à ces détentions et arrestations arbitraires. De nombreuses organisations ont à maintes reprises dénoncé le caractère draconien de cette loi, qui sanctionne

les abus de droits individuels. En outre, le régime d'exception qui préside à l'administration du pays facilite ces violations des droits de l'homme. Les recours légaux contre de tels actes sont faibles et dépassent bien souvent les moyens d'un simple particulier.

8. Plusieurs rapports indépendants ont fourni des précisions attestant la persistance de la pratique des exécutions extrajudiciaires de la part des forces armées sri-lankaises ainsi que d'autres groupes armés intervenant sous le contrôle et la direction de l'armée. En février 1996, les forces armées ont tué 24 civils tamouls, dont 13 femmes et 7 enfants de moins de 12 ans, à Kumarapuram, dans la province de l'est. On a découvert dans des lacs autour de Colombo les corps de 23 jeunes Tamouls, d'abord mis en garde à vue, puis assassinés par le groupe spécial d'intervention paramilitaire créé par le Gouvernement. En juillet 1996, le corps carbonisé d'un négociant en textiles tamoul détenu en vertu de l'état d'urgence a été découvert dans la province du centre-nord. Il y a eu bien d'autres cas de ce genre, qui indiquent que les exécutions extrajudiciaires arbitraires constituent une pratique très répandue parmi les forces de sécurité.

9. Dans le nord-est, les bombardements aériens massifs et les tirs d'artillerie au hasard des camps militaires se soldent aussi par des meurtres arbitraires de civils tamouls. De très nombreuses victimes ont été signalées parmi eux, avec leur nom et leur âge, par les LTTE, les journaux tamouls locaux, la TCHR et les réseaux communautaires tamouls qui finissent par entendre parler de leurs parents et amis. Les internationaux se trouvent dans l'impossibilité de confirmer ces informations du fait que le Gouvernement a interdit toute activité de presse dans les zones qui sont aux mains des LTTE. Il n'en reste pas moins que ces tirs d'obus au hasard paraissent bien destinés à terroriser et punir le peuple tamoul, car on ne voit aucun objectif stratégique auquel ils pourraient répondre.

10. Selon des sources dignes de foi, 500 à 700 Tamouls auraient disparu du district de Jaffna nord depuis l'occupation de cette zone par les forces armées gouvernementales.

11. La communauté internationale a été informée du viol et de l'assassinat ultérieur d'une jeune fille de 18 ans (étudiante à Jaffna), Krishanthi Kumaraswamy, qui avait été arrêtée à un poste de contrôle militaire. Sa mère, son frère âgé de 16 ans et un voisin qui étaient allés s'enquérir de son sort auprès de l'armée ont eux aussi disparu, et l'on a découvert plus tard qu'ils avaient été assassinés par l'armée. Plus de 150 autres cas de viol et d'exécution extrajudiciaire attribués à l'armée et aux forces intervenant sous sa direction ont été signalés, mais n'ont pas autant retenu l'attention de l'opinion. Une fois encore, bien qu'ils soient effroyables, les outrages que les forces armées sri-lankaises font subir aux jeunes femmes tamoules lorsqu'elles se déplacent entre les nombreux postes de contrôle de la péninsule de Jaffna sont très souvent passés sous silence par crainte de représailles.

12. Au cours de l'année écoulée, la torture a été pratiquée plus intensivement et sur une plus grande échelle par les forces armées. Bien que Sri Lanka ait adhéré en 1994 à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, elle n'en a en fait nullement mis les obligations à exécution. Les commissions qui ont pu être formées dernièrement, soit ne sont pas encore en activité, soit n'ont rien fait.

13. Des organisations dignes de foi continuent à signaler le recours répandu à la torture et à la fréquence des viols et mauvais traitements des détenus et autres prisonniers, hommes ou femmes. Les méthodes de torture employées consistent à mettre une personne dans un sac de jute avec des rats, à lui appliquer du piment sur les parties sensibles du corps, à lui envoyer des décharges électriques, à la passer à tabac, à la suspendre par les poignets ou les pieds, à lui placer des sacs imprégnés d'essence au-dessus de la tête, et ainsi de suite. Les violations flagrantes de ce genre sont le fait d'une armée qui est essentiellement une force hostile d'occupation dans le nord-est. C'est pourquoi, s'il faut recenser et dénoncer individuellement les incidents, nous insistons vivement pour que ces critiques soient assorties de la demande plus générale de mettre fin à l'occupation armée du territoire tamoul par une armée cinghalaise hostile.

14. Quelques groupes internationaux ont aussi accusé les LTTE de crimes et délits tels que l'exécution arbitraire et l'incarcération d'opposants politiques, encore que les renseignements précis à ce sujet soient rares. Les années précédentes, les LTTE avaient été accusés de meurtres de civils cinghalais. Ils ont constamment rejeté cette accusation, en affirmant que les victimes étaient des civils cinghalais armés qui les combattaient pour le compte du Gouvernement. Dans la période récente, de nombreux observateurs ont relevé l'absence de tout meurtre de ce genre de la part des LTTE.

15. Nous estimons que la cause fondamentale de l'épouvantable situation qui règne dans l'île en matière de droits de l'homme et de droit humanitaire réside dans la conduite par le Gouvernement sri-lankais d'une guerre destinée à dénier au peuple tamoul son droit, en tant que peuple, de s'associer librement avec le peuple cinghalais, en tant que peuple, sur un pied d'égalité.

16. Cette guerre elle-même est la continuation de la politique et de la pratique des gouvernements successifs de Sri Lanka à l'égard de la population tamoule, qu'ils ont cherché à tenir en déchaînant contre elle la violence et la terreur d'Etat. Le fait que le peuple tamoul a réagi à cette violence pour défendre sa vie, sa liberté et ses biens a servi à l'Etat de prétexte pour continuer à user contre lui de violence.

17. Nous craignons de voir les violations du droit humanitaire et des droits de l'homme se poursuivre tant que le Gouvernement à forte majorité cinghalaise et l'opposition cinghalaise ne se seront pas mis d'accord pour offrir au peuple tamoul une solution politique viable. Pour l'heure, malheureusement, la politique sri-lankaise consiste à recourir massivement à la force étatique pour terroriser et subjuguier les Tamouls en vue de leur imposer une solution sans leur consentement.

18. Vu ce qui précède et dans le but d'améliorer rapidement la situation, nous recommandons vivement les mesures précises suivantes :

- i) Le Gouvernement sri-lankais devrait cesser immédiatement ses bombardements aériens et terrestres délibérés de populations et d'objectifs civils tamouls.
- ii) Le Gouvernement sri-lankais devrait immédiatement lever l'interdiction d'entrée de vivres et de médicaments dans les zones de peuplement tamoul et retirer aux forces armées la tutelle administrative des questions humanitaires.

- iii) Le Gouvernement sri-lankais devrait immédiatement cesser d'incarcérer systématiquement tous les Tamouls qui se trouvent dans la ville frontrière de Vavuniya et les laisser se déplacer librement sur le territoire sri-lankais.
- iv) Le Gouvernement sri-lankais devrait soit libérer immédiatement tous les prisonniers politiques et autres personnes détenus sans inculpation, soit les poursuivre dans un délai raisonnable.
- v) Les forces armées sri-lankaises devraient se retirer du territoire qui est le foyer des Tamouls et le Gouvernement sri-lankais engager des négociations avec les LTTE, avec le concours d'un médiateur international.
- vi) Le Gouvernement sri-lankais devrait immédiatement assurer aux personnes représentant la communauté internationale et aux médias le libre accès des zones du nord-est de l'île qui sont contrôlées par les LTTE et de celles qui le sont par ses propres forces.

19. Nous demandons instamment une action immédiate. Alors même que nous parlons, un grand nombre de personnes sont exposées au risque de perdre la dignité qui appartient à tout être humain et la vie, vu la politique désastreuse du Gouvernement sri-lankais.
